

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire,

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. GRENAT Claude, M. MOURLON Gérard, Mme COMBEMOREL Sophie, M. LECUYER Lionel, Mme GUILBERT Sarah, Mme LORANS Florine, M. FONTENIL Michel, Mme GOURDY Agnès, M. RENARD Alexis.

Mme ALVES Pierrette a été élue secrétaire

1 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, M. le Maire propose au conseil municipal de lui confier pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

1° De prendre toute décision concernant les marchés d'un montant de moins de 10 000 € HT/an au total ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De décider de la conclusion, de la révision de tous les contrats d'occupation/location/prêt de biens dont dispose la commune,

3° D'accepter les indemnités de sinistre pour les préjudices matériels ou immatériels occasionnés à la commune,

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

7° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels la responsabilité de la commune est engagée, notamment en raison de ses biens mobiliers ou immobiliers, de ses activités ou de ses agents,

8° De signer toute autorisation administrative en faveur de futurs acquéreurs de biens sur la commune (autorisation de dépôt de permis, bornage...),

9° De réaliser le dépôt et les demandes de subvention pour le compte de la commune auprès de tous les organismes financeurs (Etat, Région...),

10° De procéder, au dépôt de toutes les autorisations et demandes d'urbanisme (Permis de construire, CU, Déclaration Préalable...) relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

11° De prendre les décisions relatives aux recrutements permettant la continuité de service,

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette délibération,

2- Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le maire et les adjoints

L'article L2123-20-1 du CGCT prévoit que lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Vu les arrêtés municipaux du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Pour les communes dans la tranche 500 et 999 habitants, les indemnités allouées au maire et aux adjoints sont fixées au taux maximal par les articles L. 2123-23 et L.2123-24 du CGCT à savoir :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut, soit un montant brut maximal de 1567,00 € par mois à partir du 25 mai 2020.
- Adjoints : 10.7 % de l'indice brut soit un montant maximal de 416.16 € par mois à partir du 25 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

1)A compter du 25 mai 2020 les taux et montants des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sont ainsi fixées :

Nom	Fonction	Taux en % de l'indice brut
Bernard FAVIER	Maire	40.30 %
Pierrette ALVES	1er Adjoint	10.70 %
Gilles GOUYON	2ème Adjoint	10.70 %
Claude GREMAT	3ème Adjoint	10.70 %
Patrice GIRAUD	4ème Adjoint	10.70 %

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune.

3 - Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose que l'article 79 de la loi NOTRe du 07 août 2015 rend facultatifs les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants et permet, pour ces communes, une dissolution par délibération du conseil municipal (art. L.123-4-I). Lorsque son centre communal d'action sociale a été dissous la commune peut exercer directement les attributions liées à l'action sociale (art. L123-4-II). Cette décision nous permettrait de ne plus avoir l'obligation d'un budget supplémentaire qui ne représente que peu d'opération.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS,
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De dissoudre le CCAS à la fin de l'exercice 2020,
- Le Conseil exercera directement cette compétence avec la création d'un comité consultatif d'action sociale,
- Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

4 - Commissions d'appels d'offres

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger à la Commission d'appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

- Président : Mr FAVIER Bernard

Délégués titulaires :

- Mr GOUYON Gilles
- Mme ALVES Pierrette
- Mme BAGNAUD Marie-Claude

Délégués suppléants :

- Mr LECUYER Lionel
- Mr GRENAT Claude
- Mr MOURLON Gérard

5 – Désignation d'un représentant au conseil d'école

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal au Conseil d'École.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE en qualité de représentant de la commune au conseil d'école Monsieur GIRAUD Patrice (Titulaire) et Mme GUILBERT Sarah qui sera présente pour y assister.

6 - Proposition de commissaires pour la Commission Communale des impôts directs.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer de nouveaux commissaires (douze membres titulaires et douze membres suppléants) à la direction des services fiscaux. Celle-ci désignera les six membres titulaires et les six membres suppléants nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de proposer les personnes suivantes aux services de l'administration fiscale pour le renouvellement de la CCID :

TITULAIRES	Adresse	SUPPLEANTS	Adresse
Mme LAMADON Agnès	Bargheon	Mr MARTIN Patrice	Les Barsses
Mr RAOUX Daniel	Grandsaigne	Mme CALMARD Sandrine	La Roche
Mme MOUSSELMON Renée	Le Bourg	Mr CANAUD Sébastien	Villemaine
Mr CHALVIGNAC Robert	Carton	Mme MARTIN Annie	Les Chaussades
Mme BUVAT Nicole	Le Bourg	Mr HENEQUIN Jean-Louis	Perol
Mr SERVIERES André	Mazon	Mme CHEFDEVILLE Joelle	Carton
Mme LEGER Annie	Courtine	Mr VERNERET Alain	La Georges
Mr GIRAUD Gérard	Lacost	Mme LONGCHAMBON Martine	Le Cluzel
Mme BASCOBERT Marie-Paule	Lamazières	Mr MAIGNOL Franck	Les Barsses
Mme GRANGE Anne-Marie	La carte	Mr GALLARD Pascal	Le Vernadel
Mme BEROUHARD Chantal	Boscavert	Mr GIRAUDET Jean Claude	Lacost
Mme LECLERCQ Sylvie	Le bourg route des fades	Mme SANNE Martine	Villemaine

7 - Nomination de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant - SIEG

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SIEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire : - Mr GIRAUD Patrice

Délégué suppléant : - Mr RENARD Alexis

8 - Nomination de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant – Mission Locale

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger à la mission locale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire : - Mme GUILBERT Sarah

Délégué suppléant : - Mme GOURDY Agnès

9 - Nomination de 2 délégués titulaires – SICTOM des Combrailles

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SICTOM des Combrailles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégués titulaires :

- Monsieur GOUYON Gilles,
- Monsieur MOURLON Gérard,

10 - Nomination de 2 délégués titulaires et de 1 délégué suppléant – SIAEP Sioule et Morge

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SIAEP Sioule et Morge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégués titulaires :

- Mr GRENAT Claude
- Mr GIRAUD Patrice

Délégué suppléant :

- Mr RENARD Alexis

11 - Nomination de 2 délégués titulaires - SIRB

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SIRB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégués titulaires :

- Mme ALVES Pierrette
- Mme GOURDY Agnès

12 - Nomination de 2 délégués titulaires – SIV de Menat

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SIV de Menat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégués titulaires :

- Mr GRENAT Claude
- Mr LECUYER Lionel

13 - Nomination de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant – SMADC

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection des délégués devant siéger au SMAD des Combrailles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mme BAGNAUD Marie-Claude

Délégué suppléant :

- Mme LORANS Florine

14 - Nomination de 1 délégué – Correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection d'un délégué « Correspondant défense »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mme DESAUNOIS Frédérique

15 - Nomination de 1 délégué – CVS ADAPEI

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection d'un délégué « CVS ADAPEI »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mr FAVIER Bernard

16 - Nomination de 1 délégué – Office de tourisme

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection d'un délégué Office de tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mme BAGNAUD Marie-Claude

17 - Nomination de 1 délégué – Site Natura 2000 Gorges de la Sioule

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection d'un délégué Site Natura 2000 Gorges de la Sioule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mme LORANS Florine

18 - Nomination de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant - Site de Millazeix

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection de délégués Site de Millazeix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mr GOUYON Gilles

Délégué suppléant :

- Mr LECUYER Lionel

19 - Nomination de 1 délégué - CLIC

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est indispensable de procéder à l'élection d'un délégué CLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

Délégué titulaire :

- Mme COMBEMOREL Sophie

20 - Nomination des membres pour la commission communale des budgets

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission des budgets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

BUDGET	Bernard FAVIER	Gilles GOUYON - Pierrette ALVES - Claude GRENAT - Marie-Claude BAGNAUD - Michel FONTENIL - Sophie COMBEMOREL - Patrice GIRAUD
---------------	----------------	---

21 - Nomination des membres pour la commission communale « matériel communal »

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal du 25 mai 2020, il est nécessaire de renouveler les membres de la commission « Matériel communal »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme :

COMMISSIONS COMMUNALES	RESPONSABLES
MATERIEL COMMUNAL	Gérard MOURLON Claude GRENAT

22 - Nomination des membres des comités consultatifs

L'article L2143-2 du CGCT précise que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition, pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe les modalités de participation aux comités consultatifs :
 - Les inscriptions débuteront après diffusion de la date de début d'inscription par voie de presse, lettre d'information, site internet..
 - Les candidats devront prioriser leurs choix, en sachant qu'en cas d'un nombre trop important d'inscription, chaque candidat ne pourra participer qu'à une seule commission,
 - L'ensemble des candidatures seront analysées et soumises au vote du conseil municipal,
 - Un règlement intérieur sera mis en place pour cadrer le fonctionnement des comités consultatifs,
 - Chaque comité consultatif pourra comprendre au maximum 5 personnes de la société civile,
- Le Conseil Municipal se laisse la possibilité de solliciter ponctuellement des personnes pour leurs capacités d'expertises en fonction des sujets abordés,
- Le Conseil Municipal approuve la création des comités consultatifs suivants, ainsi que leur composition :

COMITES CONSULTATIFS	RESPONSABLE	MEMBRES ELUS
TOURISME ET PATRIMOINE	Pierrette ALVES	Marie-Claude BAGNAUD - Frédérique DESAUNOIS - Sophie COMBEMOREL - Florine LORANS - Agnès GOURDY - Patrice GIRAUD - (Bernard FAVIER)
COMMUNICATION et INFORMATION ECOLE ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS	Patrice GIRAUD	Sarah GUILBERT - Sophie COMBEMOREL - Agnès GOURDY - Gilles GOUYON - Marie - Claude BAGNAUD - Frédérique DESAUNOIS - (Bernard FAVIER)
ACTION SOCIALE	Bernard FAVIER	Florine LORANS - Sophie COMBEMOREL - Pierrette ALVES - Agnès GOURDY
VOIRIE ASSAINISSEMENT	Claude GREMAT	Lionel LECUYER - Alexis RENARD - Pierrette ALVES - Gérard MOURLON - (Bernard FAVIER)
BATIMENTS COMMUNAUX	Gilles GOUYON	Patrice GIRAUD - Michel FONTENIL - Gérard MOURLON - Alexis RENARD - Pierrette ALVES - Florine LORANS - Marie-Claude BAGNAUD - (Bernard FAVIER)
VIE COMMUNALE et ASSOCIATIVE ENVIRONNEMENT SUIVI et ENTRETIEN DU BOURG	Pierrette ALVES	Florine LORANS - Sophie COMBEMOREL - Agnès GOURDY - Frédérique DESAUNOIS - Marie-Claude BAGNAUD - Alexis RENARD - Lionel LECUYER - Gérard MOURLON - Michel FONTENIL - Patrice GIRAUD - (Bernard FAVIER)

23 - Enfouissement réseau électrique Réseau électrique Lamazières poste source Les Ancizes

EDF procède actuellement à l'étude des travaux de renouvellement du réseau électrique Lamazières Poste source Ancizes. Ce projet de renouvellement du réseau électrique haute tension prévoit :

- La dépose de la ligne haute tension aérienne,
- La construction d'une ligne haute tension souterraine,
- La mise en place d'armoire de coupure,

Les parcelles communales listées ci-dessous sont concernées par ces travaux :

Commune	Section	N°	Lieu-dit
St Priest des champs	ZP	42	Les Bruyères (Section de Carton et de Lamazière)
	YH		Domaine public chemin rural Grandsaigne
	YB	30	Le Parjadi (Section du Bladeix)

	ZP	40	Les Bruyères
	ZW	36	Le Suchet
	ZX	41	Chirol
	ZX	51	Chirol
	ZW	22	Villemaine
	ZW	20	Villemaine
	YA	1	La vergne
	YA	4	La Vergne
	YA	5	La Vergne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation de ces travaux sur les parcelles communales,
- Accepte d'encaisser les indemnités correspondantes proposées par EDF,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes,

24 - Adressage communal – Dépôt de subvention

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif l'obtention d'adresses normées sur la commune, avec la mise en place de noms de rues et de numéros.

Monsieur le Maire expose que la commune a pour projet de mettre en place la démarche d'adressage communal.

Des demandes de devis sont actuellement en cours concernant à la fois la prestation d'un bureau d'étude pour la mise en place de l'adressage, ainsi que pour la pose et la fourniture de l'ensemble de la signalétique.

Monsieur le Maire précise qu'il existe des possibilités de financement au niveau du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Plan en faveur de la ruralité : Bonus ruralité 2^{ème} génération » à hauteur de 50 %.

Après avoir fait le point avec les services de la Région, il semblerait que ce dispositif soit en passe d'être remplacé par un nouveau, dont les possibilités de financement sont plus intéressantes pour la commune (80 % de subvention espérées)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône, afin d'obtenir des financements à hauteur de 80 % du montant HT du projet d'adressage,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

25 - Projet d'aménagement du bourg

Des rencontres ont été organisées entre la commune, le service habitat du Conseil Départemental et le CAUE afin d'évoquer le projet d'aménagement du bourg.

Afin de définir au mieux le projet de la commune, et les possibilités d'aménagement, il est souhaitable de réaliser une étude dénommée « Plan d'Aménagement Durable ».

Ce dernier a vocation à créer un cadre de vie qui réponde aux besoins actuels et futurs des habitants et usagers de la commune.

C'est une démarche de réflexion partenariale permettant d'aboutir à une vision globale de l'évolution du bourg au terme de 5 à 10 ans.

Elle conduit à arrêter une programmation d'aménagement et de revalorisation des espaces publics et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie.

Le cadre de vie est constitué d'une étude qui comprend les éléments suivants :

- un diagnostic (permettant de mettre en avant les enjeux),
- des stratégies et une politique d'aménagement pour la commune,
- un programme prévisionnel des actions (nature, financement, calendrier),

Monsieur le Maire indique qu'une subvention peut être demandée au titre du Programme d'Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

Mais certaines conditions doivent être respectées :

Le cahier des charges sera établi en collaboration avec le CAUE, il intégrera également les modalités de participation des habitants et des acteurs du territoire.

Le comité de suivi de l'étude associera le Conseil Départemental, le CAUE, la commune.

Monsieur le Maire propose d'élaborer une étude « PAD » pour la commune de St Priest des champs, de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention à ce titre, et d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'élaboration d'un Programme d'Aménagement Durable,
- Sollicite l'attribution de subvention du Conseil Départemental au titre du PAD,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives notamment pour l'établissement du cahier des charges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

26 - Renouvellement ARNAUD Agnès

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de Madame ARNAUD Agnès pour une durée de 6 mois, seule cette durée est autorisée, du 15 avril 2020 au 14 octobre 2020. A partir du 8 juin 2020, et jusqu'à la fin de son contrat, il est proposé que ce dernier soit de 26h00/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du contrat de Mme ARNAUD à partir du 15 avril 2020, ainsi que l'augmentation de son contrat de travail à 26 heures à partir du 8 juin 2020,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

27 - Renouvellement TRON Céline

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de Madame TRON Céline pour une durée de 6 mois, seule cette durée est autorisée, du 24 juin 2020 au 23 décembre 2020 à 26 heures/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du contrat de Mme TRON Céline à partir du 24 juin 2020 à 26 heures,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

28 - Renouvellement DARAIZE Stéphanie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de Madame DARAIZE Stéphanie du 16 juin au 30 septembre sur un poste à 30 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du contrat de Mme DARAIZE Stéphanie à partir du 16 juin 2020 à 30h00 maximum.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

29 – Emploi à durée déterminée d'adjoints techniques territoriaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la volonté du conseil étant de donner une première expérience professionnelle à des jeunes habitants sur la commune.

Il propose de créer deux postes d'adjoints techniques à durée déterminée, à temps partiel, du 1^{er} juillet au 31 Août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la création de deux postes d'adjoints techniques à durée déterminée pour la période du 1^{er} juillet au 31 Août 2020.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

12 - QUESTIONS DIVERSES :

12 – 1- Liste des villages attribués à chaque conseiller :

Cette liste servira chaque fois que nous aurons à faire une distribution et chaque conseiller est chargé également du suivi des villages, de faire des propositions de travaux, aménagement, entretien. Il joue le rôle de l'élu référent.

ALVES Pierrette : VERNADEL - LA CROIZETTE – LE BOURG (quartier des granges)

BAGNAUD Marie-Claude : COURTINE – LAUSSE DAT – LE CREST – MOULIN DES CHAUTEIX

COMBEMOREL Sophie : LA GEORGES – SOUS LE BOIS – MOULIN DE L'ETANG GRAND – CHEZ SABY - LE BOURG (Rue derrière l'église)

DESAUNOIS Frédérique : DAVIDEIX LES BARSES – L'EBAUPIN - GRANDSAIGNE –

FAVIER Bernard : LAVAL-MOULIN DE LAVAL-LE GIRAUDET- LE BOURG (Cul du sac)

FONTENIL Michel : LE BLADEIX-VILLEMARINE

GIRAUD Patrice : LE BOURG (Route des fâdes)

GILBERT Sarah : LACOST-PEROL-RETAILLAT-LE MARCHEIX.

GOURDY Agnès : LAMAZIERE – CARTON

GRENAT Claude : VISIGNOL-BEAUFFESSOUX LE GRAND ET LE PETIT-LA CARTE-LA MOTHE-BUFFEVENT.

LECUYER Lionel : LES PARIS-LES CHAUSSADES-GANDICHOUX - LE SUCHET-MONTPIED-LE CHIROL.

LORANS Florine : LE TEILHOT- JOUHET -LA SAUVOLLE – LA ROCHE - BARGHEON – RAGHEADE

MOURLON Gérard : LE BOURG (Route de Pontaugur, Rue de la Mairie, La Croix du Suchet)

RENARD Alexis : LE CLUZEL-LA GENESTE-LA BARGE-COULADAIZE-LE CHUCHET - LA BUCHAILLE

Les points 12.2 : Présentation/avis sur les habitudes et 12.3 : Présentation des projets en cours seront abordés lors d'une prochaine séance.

Travaux à faire par les employés :

- Croix de Gandichoux en fer est coupée
- Tilleul de Courtine, branches à tailler ou dangereuses
- Voir pour mettre une règle concernant la taille et l'entretien des arbres qui sont sur la route ou aux abords

Info réunions : Mercredi 10 juin, le Chef du groupement Nord des pompiers sera présent à St Priest de 14 à 16h00

Prochaine réunion : le 3 juillet 2020